



Mon bailleur décide de faire des travaux et me demande de partir

Par **Kortomaltes**, le **21/08/2015** à **20:54**

Bonsoir à tous et toutes,

nous avons contracté un bail semi professionnel de 6 ans pour un atelier logement avec un grand bailleur parisien. Cet espace est d'abord un lieu de travail et de production générant un revenu. Mon bailleur décide, alors que nous avons révélé le problème (un plancher qui se décolle) dès notre arrivée dans ce lieu, d'effectuer les travaux sans proposition de relogement ou de compensation financière. Hormis le fait que j'aurais tout un atelier à débarrasser et mettre en dépôt pour un mois à mes frais, je subirais un préjudice financier énorme au vu d'un contrat et de livraisons d'oeuvres régulières chez un marchand d'art. Sur quel article du droit à la location je peux m'appuyer pour me défendre ? Je ne peux pas imaginer un instant que mon bailleur soit dans son droit de m'empêcher de bosser, de gagner de l'argent, de me foutre dehors sans que rien ne me protège ?

Merci de vos réponses avisées ! Cordialement, Korto